

IMMERSION EN ENTREPRISE DES CANDIDATS AU CAP CUISINE

VERIFICATION DE LA RECEVABILITÉ DES DOSSIERS CANDIDATS

PROFIL CANDIDATS	PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)	DOCUMENT(S) À FOURNIR	MODALITES DE CONTRÔLE
RELEVANT DE LA VOIE SCOLAIRE	14 semaines de PFMP réparties sur les 2 années du cycle de formation et couvrant les compétences des pôles 1 et 2	Attestations de PFMP délivrées par l'organisme d'accueil. L'attestation mentionne la durée effective totale de la période,	Contrôle sous la responsabilité du chef d'établissement,
RELEVANT DE LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE	Formation liée au contrat d'apprentissage entre le jeune apprenti et son employeur. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles,	Contrat d'apprentissage	DEC à la date fixée au niveau académique. À vérifier : <u>Le type de contrat</u> justifiant de la formation ; <u>la durée de l'immersion</u> et <u>le type d'entreprise</u> appartenant à un des secteurs d'activités du diplôme
RELEVANT DE LA VOIE DE LA FORMATION CONTINUE	14 semaines de PFMP sur les 2 ans de formation couvrant les compétences des pôles 1 et 2	Attestations de stage, contrat ou justificatifs d'expérience professionnelle (certificat(s) de travail)	DEC à la date fixée au niveau académique. À vérifier : - le type de contrat justifiant la formation ou la situation de travail - la durée de la PFMP et la période de l'immersion - le type d'entreprise dans le secteur d'activité du diplôme.
	6 semaines de PFMP en cas de positionnement (décision du Recteur)		
	Dispense PFMP si expérience professionnelle de 6 mois minimum (ou 1 an à temps partiel) dans le secteur d'activité du diplôme au cours des 2 années précédant l'examen		
CANDIDAT LIBRE	Stage(s) professionnel(s) dans un établissement de restauration proposant des activités en adéquation avec le pôle 1 " <i>Organisation de la production cuisine</i> " et le pôle 2 " <i>Préparation et distribution de la production en cuisine</i> " EPI : 4 semaines de stage consécutives ou fractionnées sur la base de 35h/ semaine soit 140 h EP2 : 10 semaines de stage consécutives ou fractionnées sur la base de 35/semaine soit 350 h	Attestations de stage	DEC à la date fixée au niveau académique. À vérifier : - la durée de l'immersion : 4 semaines min (pôle 1) 10 semaines min (pôle 2) - la période d'immersion 3 ans précédant la session d'examen - le type d'entreprise et activités réalisées en adéquation avec les 2 pôles (1 et 2)